



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Cérémonie de remise des prix **NON AU HARCÈLEMENT**

Mercredi 29 mai 2024

Dossier de presse



SOMMAIRE

ÉDITO MINISTRE	5
LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ ABSOLUE	7
ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES : TOUS ENGAGÉS	12
11^{ème} ÉDITION DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »	14
LES LAURÉATS	16
PRÉSENTATION DES PROJETS	18
LA COMPOSITION DU JURY NATIONAL « NON AU HARCÈLEMENT ! »	24
LES PARTENAIRES DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »	26
L’AFFICHE DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » 2023-2024	28



Le harcèlement est un véritable fléau qui touche chaque année encore de trop nombreux élèves, entraînant parfois des conséquences dramatiques. C'est une violence et l'expression d'un rejet de la différence d'autrui qui peut transformer l'École en cauchemar pour un trop grand nombre d'élèves dans notre pays.

Nous célébrons cette année la 11^{ème} édition du Prix « Non au harcèlement ». Organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE, ce prix vise à faire des élèves de véritables acteurs de la lutte contre le harcèlement. Leur engagement, leur créativité et leur capacité à parler à leurs pairs font d'eux des ambassadeurs essentiels dans ce combat. En mobilisant les élèves, dès le plus jeune âge, ils acquerront une meilleure compréhension de ce phénomène et sauront comment agir à leur niveau.

En ce jour de remise du Prix « Non au harcèlement », je réaffirme mon engagement et ma détermination à lutter contre le harcèlement : l'École, on doit y aller avec le sourire aux lèvres, pas avec la boule au ventre. Le harcèlement doit être combattu à tous les niveaux de notre système éducatif avec un objectif clair : 100% prévention, 100% détection, 100% solution, dont nous ne dévierons pas.

Mieux lutter contre le harcèlement, c'est aussi mieux évaluer son ampleur. Depuis la rentrée 2023, chaque année, au mois de novembre, tous les élèves du CE2 jusqu'à la terminale seront invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation pour faciliter la détection des situations de harcèlement restées jusque-là sans réponse. L'enquête sera rendue publique sous la forme d'un « baromètre annuel du harcèlement en milieu scolaire ».

De plus, afin de conduire à plein temps cette politique de prévention et de lutte contre le harcèlement, 150 nouveaux postes ont été créés et entièrement dédiés à cette mission. Parmi eux, 30 emplois sont affectés aux académies et 120 aux départements. Ainsi, chaque échelon bénéficie d'au moins un effectif spécialisé et formé pour structurer efficacement les actions au niveau départemental, ainsi que leur coordination et leur pilotage au niveau académique.

Enfin, pour reconnaître leur investissement, les infirmiers scolaires et les assistants sociaux qui assurent les fonctions de coordonnateurs pour la lutte contre le harcèlement dans les établissements, bénéficieront désormais d'un complément indemnitaire de 1 250 euros, au même titre que les autres coordonnateurs.

Une scolarité sans harcèlement, une scolarité sereine et confiante, c'est un droit. J'en suis la garante, mais notre responsabilité et notre devoir sont collectifs. Le harcèlement scolaire est l'affaire de tous. Grâce à vous, aux élèves et aux parents, nous y mettrons un terme, ensemble.

Nicole BELLOBET

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Lancée en 2011 avec les Assises nationales sur le harcèlement à l'école, la **politique de lutte contre le harcèlement a pris une ampleur nouvelle à partir de 2017**, conformément à la volonté du président de la République Emmanuel MACRON. La lutte contre ce fléau est devenue une priorité gouvernementale car, si l'éducation nationale est en première ligne, le combat contre le harcèlement dépasse aujourd'hui les frontières de l'école, face à un phénomène qui s'est développé et prolongé hors du temps scolaire, notamment sur les réseaux sociaux.

Pour se donner les moyens d'agir, des textes sont venus progressivement consacrer la prise en charge du phénomène afin qu'une protection maximale soit assurée aux enfants harcelés et que leur parole soit entendue.

Dès 2018, la loi sur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège est venue apporter une première réponse, de même que la [loi de 2019 pour une école de la confiance](#), venant consacrer le droit à tous les élèves de suivre une scolarité sereine, sans harcèlement. La loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet a aussi permis de renforcer la protection des enfants, exposés aux écrans de plus en plus jeunes et de créer un délit spécifique visant à sanctionner le harcèlement entre élèves. Déployée en 2022 à la demande du président de la République, [l'attestation de sensibilisation au numérique Pix](#) a été généralisée à toutes les classes de 6^e depuis la rentrée 2023. **Elle deviendra obligatoire en septembre 2024.**

C'est également tout le sens de la mobilisation interministérielle lancée en novembre 2023, permise grâce au renforcement accéléré de l'arsenal législatif.

Lors de sa nomination comme ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Nicole BELLOUBET s'est engagée à faire de la lutte contre le harcèlement une priorité. Dès le 8 février 2024, dans son [instruction aux recteurs, directeurs des services académiques, chefs d'établissement et directeurs d'école](#), elle rappelait ainsi le rôle de chaque acteur en matière de prévention, de détection et de solutions à apporter à chaque situation de harcèlement.

Phare : un programme 100% prévention, 100% détection, 100% solutions

Expérimenté dès 2019, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école Phare a été généralisé à toutes les écoles élémentaires et à tous les collèges publics en 2022, entraînant une dynamique forte sur l'ensemble du territoire national. **Depuis la rentrée 2023, la mise en œuvre du programme Phare est également obligatoire dans les lycées publics.**

[Un protocole national est établi](#) pour mieux faire face aux situations de harcèlement. Reposant systématiquement sur des mesures de traitement immédiat, il s'applique dès la révélation de la situation avec une écoute active de la victime, la mise en place de mesures

de protection et des échanges avec les parents des élèves victimes, auteurs et témoins. C'est aussi un accompagnement et un suivi sur le long terme, avec des actions spécifiques au sein des classes concernées, voire de l'établissement. Les équipes académiques et départementales de lutte contre le harcèlement ont par ailleurs été renforcées.

Plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement, le programme Phare prend appui sur une plateforme numérique. Ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale, elle comprend de nombreuses ressources permettant d'animer des séances de sensibilisation dédiées aux élèves et à leurs parents, ainsi que des outils de pilotage pour les personnels.

3018

Annoncé en 2021 par le président de la République, le 30 18 est devenu depuis le 1^{er} janvier 2024 le numéro unique dédié à la lutte contre le harcèlement.

Le numéro vert est disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00. Dans une démarche de simplification et de facilitation du signalement, le numéro se décline en application et en messagerie instantanée. Le 30 18 est gratuit, anonyme et confidentiel.

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation de harcèlement, contactez le 30 18.

Un pilotage renforcé de la politique de lutte contre le harcèlement

En novembre 2023, une enquête massive et inédite a été menée auprès de 7,5 millions d'élèves, du CE2 à la terminale, dans plus de 38 000 établissements. Ce questionnaire d'auto-évaluation a permis de mettre en évidence différents degrés de sévérité du harcèlement et d'améliorer ainsi la connaissance des situations au sein de la classe et de l'établissement. Après analyse d'un échantillon représentatif de réponses [par la DEPP](#), nous savons aujourd'hui que plus d'un élève en moyenne par classe est victime de harcèlement.

Désormais, cette enquête sera réalisée chaque année et son analyse rendue publique sous la forme du « baromètre annuel du harcèlement en milieu scolaire ». Il permettra de mieux suivre l'évolution du phénomène et l'impact du plan d'action contre le harcèlement. Les premiers résultats ont d'ores et déjà permis de porter une attention spécifique au premier degré, où les situations à risque sont significativement plus élevées, en travaillant davantage sur les dispositifs de prévention et l'amélioration du climat scolaire.

Les cours d'empathie généralisés à la rentrée scolaire de septembre 2024

Depuis le mois de janvier 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, des cours dits « d'empathie » sont expérimentés dans plus de 1 000 écoles volontaires sur tout le territoire. L'objectif est de [développer dès le plus jeune âge des compétences psychosociales](#) comme la capacité d'écoute ou de communiquer de manière constructive en appréhendant mieux ses émotions.

La lutte contre le harcèlement s'enrichit ainsi d'une nouvelle dimension axée sur le développement personnel des élèves et visant à instaurer très tôt des relations positives au sein de l'école. Ces séances permettent d'améliorer les relations interpersonnelles et ainsi de faire diminuer les comportements négatifs.

Le programme « Fri for Mobberi » développé au Danemark, dont ce dispositif s'inspire, a permis de constater l'effet positif de séances régulières d'empathie sur le climat scolaire et la réussite des élèves, leviers majeurs dans la prévention du harcèlement.

De nouveaux moyens au plus près des établissements

Pour améliorer encore la lutte contre le phénomène, **150 emplois ont été créés** pour disposer d'un référent dans chaque académie et département, dédié à 100% à la mission de lutte contre le harcèlement. Avec des formations spécialisées pour mieux structurer leur action au niveau local et une coordination améliorée au niveau académique, la lutte contre le harcèlement est dotée de nouveaux moyens qui viennent renforcer des effectifs déjà très mobilisés.

Autour des recteurs, des équipes pilotées par les référents harcèlement académiques assurent la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement et le suivi du traitement des situations. Les référents harcèlement académiques assurent le déploiement du programme Phare, en particulier la formation de l'ensemble des personnels. Ils assurent aussi le suivi du traitement des situations de harcèlement en liaison constante avec les référents harcèlement départementaux, en veillant notamment à ce que chaque situation de harcèlement donne lieu à un traitement sur le plan disciplinaire mais aussi pénal, dès lors qu'une infraction est susceptible d'être caractérisée. Enfin, une attention spécifique est portée à l'accompagnement des victimes, tout en assurant une prise en charge adaptée des auteurs pour prévenir la récurrence et traiter les sous-jacents ayant conduit aux agissements sanctionnés.

Dans chaque département, une équipe constituée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) met en œuvre le programme Phare et assure le traitement des situations. Les référents harcèlement départementaux sont au minimum trois, avec au moins un référent à temps plein. Ils sont chargés dès réception d'un signalement d'en assurer le traitement avec la famille et l'école ou l'établissement concerné, jusqu'à la résolution de la situation. L'équipe départementale accompagne les écoles, collèges et lycées dans la pleine réalisation de leur plan de prévention.

Au collège, il existe dorénavant un interlocuteur unique : le coordinateur harcèlement. Désigné par le principal du collège et formé à la lutte contre le harcèlement, il l'appui dans le traitement et le suivi des situations, accompagne la mise en œuvre du plan de prévention du harcèlement, suit les partenariats de l'établissement et valorise les actions menées.

Afin de reconnaître leur investissement, les infirmiers scolaires et les assistants sociaux qui assurent ces fonctions de coordonnateurs pour la lutte contre harcèlement dans les établissements, bénéficieront désormais **d'un complément indemnitaire de 1 250 euros**, au même titre que les autres coordonnateurs.

ZOOM sur l'académie d'Amiens

Claire Emmanuelle NOWACZYK était CPE dans l'académie d'Amiens depuis 12 ans avant de devenir responsable académique harcèlement. Elle coordonne, avec deux autres collègues, le suivi des situations de harcèlement et supervise le pilotage du programme Phare.



Elle accompagne des familles et des établissements dans le suivi des situations de harcèlement pour trouver une solution pour chaque cas. Son travail s'organise en fonction des sollicitations : appels aux familles, appels aux établissements, organisation des formations. Elle propose des outils à destination des équipes sur le terrain et échange régulièrement avec elles sur les actions mises en place.

Les partenariats sont nombreux avec les acteurs locaux : conseils régional et départemental, police et gendarmerie, associations, structures de soins... En lien étroit avec l'établissement concerné, cela permet de proposer diverses solutions, entretiens individuels, déploiement d'une équipe éducative, tutorat, accompagnement extérieur médical.

« Quand la famille appelle, elle a d'abord besoin d'être entendue. Donc je l'écoute, je la rassure et je l'accompagne. Et puis on essaie, ensemble, de trouver des solutions pour que la situation s'améliore et que l'élève puisse se sentir le mieux possible dans son établissement. »

Claire Emmanuelle NOWACZYK, responsable harcèlement pour l'académie d'Amiens

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES : TOUS ENGAGÉS CONTRE LE HARCÈLEMENT

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles, des collèges
et des lycées, fondé autour de 5 piliers :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice autour des élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires de l'École au déploiement du programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.



TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE



- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS



- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au prix Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

➔ 3018



NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



11^{ème} ÉDITION DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Pour sa 11^{ème} édition, le Prix « Non au harcèlement » touche toujours plus d'élèves avec une **participation exceptionnelle en hausse de 50%** par rapport à l'édition précédente, qui avait déjà connu un bond de 60%. En 2023-2024, ce sont ainsi 157 000 élèves mobilisés qui ont déposé plus de 4 100 projets. Le Prix « Non au harcèlement » s'inscrit définitivement comme un des temps forts de l'année sur lesquels s'appuie le programme Phare. Il constitue d'ailleurs l'un des critères pris en compte pour la [labellisation Phare](#).

Le Prix « Non au harcèlement » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien constant de la MAE. Il consiste en la production d'un support de communication (affiche ou vidéo) par un groupe d'élèves, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives. **Il a pour objectif de mobiliser les élèves dans la prévention active du harcèlement,** afin de leur permettre d'acquérir la connaissance de ce phénomène, de comprendre comment il se déploie, quelles peuvent en être les conséquences et de savoir ce que chacun peut faire à son niveau. Il s'agit en particulier de sensibiliser sur le rôle clé que peuvent jouer les témoins, qui sont les plus à même de prendre position, de parler aux adultes et ainsi de **rompre la loi du silence**.

Pour la première fois, une catégorie « inter-degrés » est créée pour permettre aux équipes éducatives des écoles élémentaires et des établissements du second degré de travailler ensemble sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire.

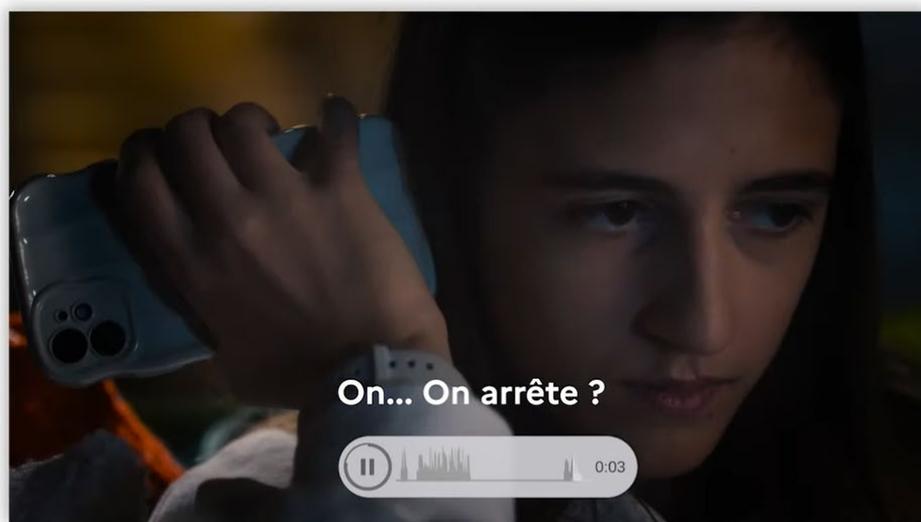
Le prix récompense en outre des projets abordant des thématiques spécifiques : la prévention du cyberharcèlement, du harcèlement à caractère sexiste et sexuel ou encore du harcèlement dont les élèves à besoins éducatifs particuliers sont susceptibles d'être victimes.

Un jury académique remet un prix « coup de cœur académique » d'une valeur de 1 000 euros, financé par la MAE et sélectionne les lauréats pour la phase nationale. [Douze lauréats nationaux](#) reçoivent chacun **un prix de 2 000 euros** de la part de la MAE pour accompagner la mise en œuvre de leur projet de prévention. Deux d'entre eux se voient également décerner par un jury de 130 élèves une mention « coup de cœur des élèves », valorisée à hauteur de 1 000 euros.

Cette année, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, **une mention « valeurs du sport »** récompense par ailleurs une production traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive. Celle-ci se verra récompensée à hauteur de 1 000 euros par la MAE.

L'année dernière, c'est la vidéo du collège Françoise-Seligmann (académie de Paris) qui a reçu le prix coup de cœur des professionnels de la communication.

Les lauréats ont tourné dans le clip de sensibilisation réalisé par des professionnels du Groupe M6 à partir de leur proposition. Des contenus spécifiques à destination des élèves et des professeurs accompagnent ce clip du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, notamment une [affiche](#) et un [dossier pédagogique](#) permettant aux professeurs d'organiser des séances de prévention et de sensibilisation.



Intitulée « [Si le jeu blesse, il faut que ça cesse](#) », cette production invite à explorer le concept de « **spirale du harcèlement** » abordé via la dynamique de groupe qui met en jeu protagonistes et spectateurs susceptibles de participer ou d'être victimes. Laëtitia Bertheuil scénariste et réalisatrice, écrit et réalise depuis 2016 les spots annuels de sensibilisation pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

En 2023, le dispositif s'est inscrit dans une dimension particulière puisqu'il a été accompagné d'une communication portée par le Gouvernement, qui a ciblé plus particulièrement les adultes. (« [Ne minimisons pas ce que vivent les enfants](#) »).

« Participer au concours NAH est toujours un moment fort, nous y répondons chaque année depuis notre engagement en tant qu'établissement pilote dans le déploiement du programme Phare. Mais plus encore, avoir été lauréat du Prix "coup de cœur des professionnels de la communication", outre la satisfaction de voir un investissement reconnu, aura été l'aube d'une aventure magnifique tant pour nos élèves que pour l'ensemble de l'établissement.

Offrir la possibilité à nos élèves de découvrir le monde professionnel de l'audiovisuel en les associant au tournage du clip fut une merveilleuse expérience pour chacun, y compris les adultes encadrants, donnant l'occasion de belles rencontres mais aussi de réflexions approfondies, de valorisation de soi, enfin, l'occasion d'une parenthèse "extra-ordinaire" dans le quotidien de nos collégiens !

Aujourd'hui, cette belle réussite est désormais le sémaphore de la vie du programme Phare dans le collège. »

Mme Ho Dassonville - Principal du collège Françoise-Seligmann, académie de Paris

LES LAURÉATS

Catégorie école

Affiche : école primaire du **Bourg**, Urrugne, académie de Bordeaux

Vidéo : école élémentaire la **Pomme de Pin**, La Fare-les-Oliviers, académie d'Aix-Marseille

Catégorie collège

Affiche : collège Henri Longchambon, Lyon, académie de Lyon

Vidéo : collège Anne Frank, Grande-Synthe, académie de Lille

Catégorie lycée

Affiche : lycée polyvalent, Saint-Georges, académie de Guyane

Vidéo : lycée Évariste Galois, Sartrouville, académie de Versailles

Catégorie inter-degrés

Affiche : unité d'enseignement du centre hospitalier, Le Mans, académie de Nantes

Vidéo : école Romain Rolland, Sainte-Geneviève-des-Bois, académie de Versailles
et lycée Albert Einstein, Sainte-Geneviève-des-Bois, académie de Versailles

Mention « Valeurs du sport »

Collège Louis Guilloux, Montfort-sur-Meu, académie de Rennes

Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »

Lycée polyvalent Blaise Pascal, Ambert, académie de Clermont-Ferrand

Prix spécial « prévention du cyberharcèlement »

Collège Amiral Pierre Bouvet, Saint-Benoît, académie de La Réunion

Prix spécial « inclusion »

Collège Jeanne d'Arc, Albertville, académie de Grenoble

Prix du jury des professionnels de la communication

Collège Émile Guillaumin, Moulins, académie de Clermont-Ferrand

Mention « Coup de cœur des élèves »

Affiche : collège Henri Longchambon, Lyon, académie de Lyon

Vidéo : collège Amiral Pierre Bouvet, Saint-Benoît, académie de La Réunion

PRÉSENTATION DES PROJETS

Catégorie école

Affiche

École primaire du Bourg, Urrugne, académie de Bordeaux
« Face au harcèlement, ouvre tes sens ! »



Ce projet a permis à 20 élèves de CP et CE2 de s'intéresser au rôle du témoin.

L'affiche produite s'adresse directement à celui qui pourrait entendre et voir, mais ne parle pas.

Leur message « Ne fais pas semblant ! » est responsabilisant. Il encourage non seulement à être attentif aux autres, mais aussi à surmonter ses propres craintes pour passer à l'action et se libérer du silence.

Vidéo

École élémentaire la Pomme de Pin, La Fare-les-Oliviers, académie d'Aix-Marseille
« Vous pouvez tous être des super-héros pour dire non au harcèlement ! »

C'est une classe de 24 élèves de CE1 et CE2 qui a travaillé sur ce projet. Il s'est agi tout d'abord de sensibiliser à la notion de harcèlement avec la visualisation des précédentes vidéos lauréates. Ce travail a permis de susciter des échanges sur les émotions des élèves et d'engager une discussion sur le harcèlement.

Les élèves ont ensuite commencé à évoquer leurs idées et ont débattu sur les solutions présentées. Ils ont souhaité mettre en mots et en images leurs ressentis, leurs craintes et leurs espoirs.

Lien : <https://youtu.be/S72d0hQXL6c>

Catégorie collège

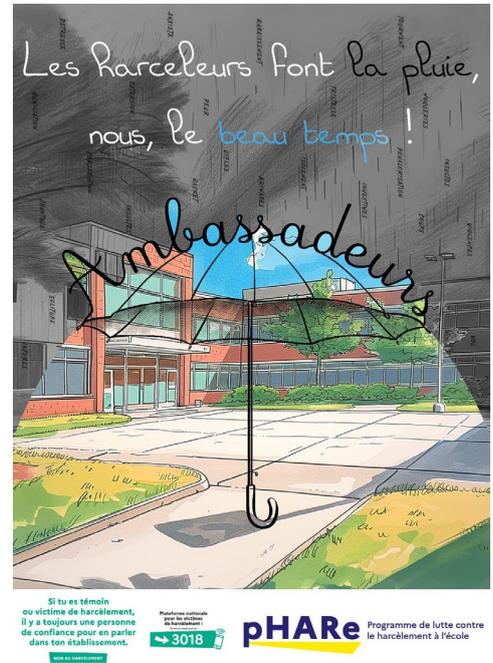
Affiche

Collège Henri Longchambon, Lyon, académie de Lyon
« Les harceleurs font la pluie, nous, le beau temps »

Les 15 ambassadeurs de l'établissement sont à l'initiative de cette production. Impliqués dans le programme Phare, ce sont des élèves de 6^e et 5^e qui se sont portés volontaires.

Plusieurs réunions ont eu lieu, menées avec les CPE ainsi que des séances de sensibilisation à la problématique du harcèlement et à leur rôle d'ambassadeur dans la prévention au sein du collège.

Le travail de réalisation de l'affiche a été orienté par la recherche d'un support pour se faire connaître des autres élèves. Ils sont ainsi intervenus dans toutes les classes, ont réalisé des badges pour être mieux repérés, et ont installé une boîte aux lettres avec un formulaire de signalement des situations pour les élèves.



Vidéo

Collège Anne Frank, Grande-Synthe, académie de Lille
« C'est NON ! »

Ce n'est pas la première fois que le collège Anne Frank participe au prix « Non au harcèlement ». Avec cette nouvelle proposition, 32 élèves ont travaillé en collaboration, issus du club cinéma de l'établissement et du groupe de chant choral.

Une première partie du travail a permis de choisir le thème abordé et le style de l'œuvre. Les membres issus du groupe chant choral ont alors contribué à la composition d'une œuvre musicale.

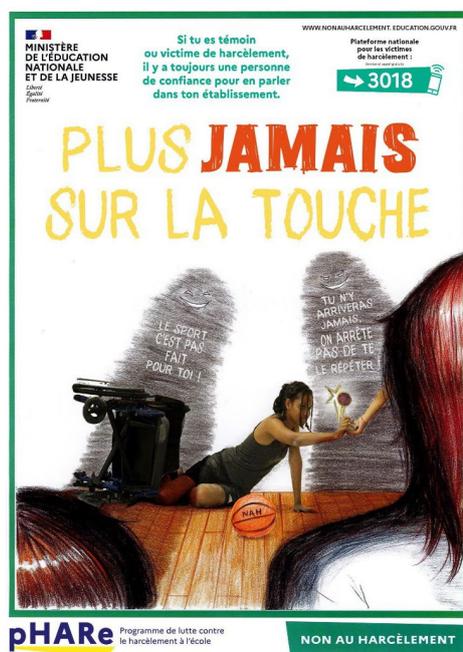
Après l'écoute de cette musique, c'était au tour du club cinéma d'échanger des idées pour écrire un scénario. Ce travail aboutit à la réalisation d'un court métrage en plans séquences pour lequel les participants ont mis en pratique leurs connaissances à l'occasion d'une journée dédiée au tournage.

Lien : <https://youtu.be/wz4Su0hwJSs>

Catégorie lycée

Affiche

Lycée polyvalent, Saint-Georges, académie de Guyane
« Plus jamais sur la touche »



10 jeunes issus de plusieurs classes de 2^{de} ont participé à la réalisation de cette affiche.

Après s'être intéressés aux productions issues des éditions précédentes, avoir visionné de nombreuses vidéos et engagé une discussion autour de la prévention contre le harcèlement, les élèves se sont appuyés sur le thème donné pour faire un travail d'investigation et d'analyse.

Schémas, croquis, dessins, prises de vue... ont jalonné le travail des élèves jusqu'à la production finale avec l'objectif de montrer des solutions positives.

Quatre encadrants ont accompagné les élèves.

Vidéo

Lycée Évariste Galois, Sartrouville, académie de Versailles
« Le harcèlement, protégeons-nous ! »

Deux classes de 2^{de} de l'établissement ont travaillé ensemble sur cette vidéo. Au total, 51 élèves menés par leurs enseignants ont porté ce projet dans le cadre de leurs cours d'EMC et de leurs cours d'espagnol.

Plusieurs séances thématiques autour du harcèlement dans ces deux cours ont permis un long travail de réflexion et d'écriture soutenu par le CPE du lycée. Après l'écriture du scénario, tous les élèves se sont impliqués, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative pour le tournage de la vidéo.

Lien : <https://youtu.be/AUFo7DENf4I>

Catégorie inter-degrés

Affiche

Unité d'enseignement du centre hospitalier, Le Mans, académie de Nantes

« Tu n'es pas seul. Parler, c'est être aidé »

Dans ce projet porté par l'équipe Phare, une classe du service pédiatrie et les élèves du service hôpital de jour ont travaillé à la production de cette affiche.

Ce sont ainsi des élèves du collège mais aussi des élèves d'Ulis professionnel qui, en adéquation avec le projet de l'école, ont mené cette réflexion sur la lutte contre le harcèlement.

Les deux classes se sont regroupées, des séances de théâtre-forum et des jeux de sociétés ont été organisés afin de favoriser les échanges et avec pour objectif, la participation au prix « Non au harcèlement ».



**TU N'ES PAS SEUL
PARLER, C'EST ÊTRE AIDÉ !**



Vidéo

École Romain Rolland, Sainte-Geneviève-des-Bois, académie de Versailles

Et Lycée Albert Einstein, Sainte-Geneviève-des-Bois, académie de Versailles

« Accepter les différences devrait être une évidence »

La démarche qui a conduit à la production de cette vidéo s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire, mais aussi de la lutte contre les discriminations.

La volonté des équipes pédagogiques a ici été de sensibiliser les enfants aux handicaps, afin de susciter empathie et bienveillance envers tous leurs camarades, et aussi démontrer que le sport peut et doit être vecteur d'inclusion pour tous.

Avant de réaliser la vidéo, les élèves ont par exemple été mis en situation concrète en pratiquant des activités de la vie quotidienne en fauteuil roulant, pour leur faire prendre conscience des difficultés que peuvent rencontrer les personnes porteuses de handicap.

Lien : <https://youtu.be/kyXWu7wtKsU>

Mentions « Coup de cœur des élèves »

Affiche : collège Henri Longchambon, Lyon, académie de Lyon

Vidéo : collège Amiral Pierre Bouvet, Saint-Benoît, académie de La Réunion

Mention « Valeurs du sport »

Collège Louis Guilloux, Montfort-sur-Meu, académie de Rennes

« Le collège, c'est du sport ! »

La participation au prix « Non au harcèlement » s'inscrit dans une démarche de prévention initiée par l'équipe Phare de l'établissement. Les élèves ambassadeurs « bien-être » se sont réunis en ateliers hebdomadaires, accompagnés par leurs référents, pour produire une vidéo destinée à participer à la sensibilisation au phénomène de harcèlement au sein du collège.

De l'écriture au montage en passant par le tournage de la vidéo, 50 élèves ont ainsi travaillé ensemble, les ambassadeurs ayant sollicité toute une classe de 4^e pour participer avec eux à ce projet.

Lien : <https://youtu.be/EeNCgwabvoQ>

Prix spéciaux

■ « Prévention du harcèlement sexiste et sexuel »

Lycée polyvalent Blaise Pascal, Ambert, académie de Clermont-Ferrand

« C'est quoi le harcèlement sexiste et sexuel ? »

Dans le cadre du programme d'EMC au collège et au lycée et d'humanités-littérature-philosophie, l'établissement a souhaité croiser les regards de collégiens et de lycéens sur la thématique du harcèlement. Plus particulièrement, un travail approfondi a été mené sur la forme spécifique du harcèlement sexiste et sexuel.

L'objectif de cette production est d'être utilisée dans le cadre du Parcours Santé et l'éducation à la vie sexuelle et affective au collège et au lycée, mais également de sensibiliser les jeunes à l'égalité entre les femmes et les hommes. 10 élèves ambassadeurs ont ainsi contribué à la réalisation de cette vidéo.

Lien : <https://youtu.be/izMIGHRTUOA>

■ « Prévention du cyberharcèlement »

Collège Amiral Pierre Bouvet, Saint-Benoît, académie de La Réunion

« Une fille sans valeur ? »

L'assistante de service social et l'infirmière scolaire du collège ont porté ce projet ensemble. L'objectif était de comprendre de manière approfondie le phénomène de cyberharcèlement ainsi que ses impacts. Le scénario est inspiré du courrier d'une élève à son harceleur.

En faisant participer 11 élèves de 3^e ainsi que 10 élèves ambassadeurs du programme Phare, le travail avait pour but de servir de relai pour développer les compétences psychosociales de tous les élèves, et susciter l'empathie envers leurs pairs, mais aussi d'interpeller les équipes ressources ainsi que les parents, et plus globalement, favoriser l'esprit critique concernant l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet.

Lien : <https://youtu.be/-f2OggcDeQ8>

■ « Inclusion »

Collège Jeanne d'Arc, Albertville, académie de Grenoble

« Face à Face »

La participation au prix « non au harcèlement » a regroupé dans ce collège 13 élèves de différents niveaux, 6^e, 5^e et 3^e. Avec l'aide des assistants d'éducatifs, ils ont élaboré un scénario après un long travail de réflexion autour de la lutte contre le harcèlement au sein de l'établissement.

La démarche se voulant constructive, elle a impliqué tous les élèves pour sensibiliser chacun d'entre eux et mettre en valeur les bonnes pratiques. Ainsi, les jeunes sont incités à s'engager dans une démarche positive, en orientant son action sur les valeurs de respect de l'autre et de cohésion.

Lien : <https://youtu.be/MV1LKRqW6xY>

■ Prix du jury des professionnels de la communication

Collège Émile Guillaumin, Moulins, académie de Clermont-Ferrand

« Ton problème, c'est mon problème ! »

La vidéo produite a été réalisée dans le cadre de la mobilisation des élèves ambassadeurs du programme Phare. 14 jeunes encadrés par trois personnels ont été formés à la médiation et ont suivi des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences, la promotion du dialogue pour la résolution des conflits et l'amélioration des relations entre élèves.

Porté par le CPE de l'établissement, le court métrage produit pour le prix « Non au harcèlement » se déclinera avec des intervenants extérieurs pour sensibiliser dès la 6^e les élèves à la question du harcèlement via un ciné-théâtre interactif.

Lien : <https://youtu.be/Sf9FaiRT9Hs>

LA COMPOSITION DU JURY NATIONAL

« NON AU HARCÈLEMENT ! »

■ Co-présidents du jury national réuni le 6 avril 2023

M. Philippe Bénet, président de La MAE et M. Biagio Abate, chef de la mission de prévention des violences en milieu scolaire, représentant du directeur général de l'enseignement scolaire du MENJ

■ Jury « Coup de cœur des élèves »

Réuni le 5 avril 2024, il se compose de 130 élèves issus de toutes les académies et du réseau AEFÉ, du CE2 à la terminale.

■ Composition du jury « Professionnels de la communication »

Groupe M6, délégation à la communication (Delcom) et direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Zoom sur les commissions de pré-sélection

Chaque année, avant le jury national, des commissions de pré-sélection se réunissent. Elles sont composées de représentants du ministère (Direction générale de l'enseignement scolaire, Délégation à la communication, Haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons) mais aussi des partenaires institutionnels comme les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, du Travail, de la Santé et des Solidarités, le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH), Internet sans crainte, Cybermalveillance.gouv.fr, Réseau Canopé, et la MAE. Le Groupe M6, partenaire historique est aussi représenté dans ces commissions.

Les associations de prévention et de lutte contre le harcèlement ainsi que des représentants du monde éducatif participent également comme E-Enfance, Génération numérique, les petits citoyens, les Ceméa, Marion La Main tenue, le Centre Hubertine Auclert, la FCPE, la PEEP, les AROEVEN, l'Office central de la coopération à l'école (OCC), et la Ligue de l'enseignement.

■ Membres du jury national

Justine Atlan, directrice générale de l'association E-Enfance

Arthur Aumoite, vice-président, conseil national consultatif des personnes handicapées

Michel Ballouard, délégué national à la vie lycéenne et collégienne, Dgesco

Anne Baretaud, cheffe du pôle prévention de la délinquance, secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Albert Bueno, vice-président de la MAE

Nicole Catheline, pédopsychiatre, praticien hospitalier, CHU de Poitiers

Sylvie Condette, professeure des universités, Université de Lille

Axelle Desaint, directrice du programme Internet sans crainte et coordinatrice du *Safer Internet France*

Stéphanie Gutierrez, adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Dgesco

Jean Hubac, chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, Dgesco

Céline Fresquet, responsable territoriale d'édition transmédia, Réseau Canopé

Valérie Klein, cheffe du bureau du Web, Delcom

Véronique Le Page, adjoint au chef de section, section prévention et partenariats, direction nationale de la sécurité publique

Jocelin Liaudet, élève élu au Conseil national de la vie lycéenne

Agnès Longueville, cheffe du bureau de presse, Delcom

Christophe Marsollier, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Fabien Merel, officier de liaison, Groupement d'Intérêt Public ACYMA

Sébastien Mounié, chef du bureau de l'École inclusive, Dgesco

Maud Portais, commandant divisionnaire fonctionnel, bureau sécurité et ordre public, Direction générale de la police nationale

Ilyes Rafiq, élève élu au Conseil national de la vie lycéenne

Maud Richardot, cheffe du bureau des campagnes et des événements, Delcom

Anne-Charlotte Rossi, vice-présidente de la FCPE

Joseph Segarra, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Elisabeth Teissier, vice-présidente de la MAE

Fabien Truong, élève élu au Conseil national de la vie lycéenne

Sophie Valcke, cheffe du bureau de la création graphique, Delcom

Anne Yeznikian, chargée de mission partenariats et prévention des violences, académie de Lille

Laurent Zameczkowski, porte-parole de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

LES PARTENAIRES DU PRIX

« NON AU HARCÈLEMENT »



MON PREMIER ASSUREUR

MAE

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est la mutuelle d'assurance solidaire Numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de Prévention et son réseau de militants interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Autant de sujets abordés pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Les actions mises en place par l'équipe Prévention, au sein d'un établissement scolaire, répondent à une démarche globale et continue de sensibilisation. L'objectif étant que toutes les classes d'un même niveau bénéficient de ces actions de prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains et les apprentissages au sein de l'école, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix « Non au harcèlement ». Tous les ans, elle récompense à hauteur de 1 000 € chacun des 30 « Coups de cœur académiques » et attribue également la somme de 2 000 € à chacun des 12 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Philippe Bénét, président de la MAE. Enfin, elle verse 1 000 € supplémentaires aux deux productions qui remportent les prix « Coup de cœur des élèves » et à la mention « Valeurs du sport » créée exceptionnellement pour cette année olympique et paralympique. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire. En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement à caractère sexiste, sexuel ou homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{ère} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.

Google **GOOGLE / YOUTUBE**

 L'approche de YouTube quant à la protection des utilisateurs repose sur des solutions technologiques, des conseils aux familles, créatrices et créateurs de contenu, que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne, mais également sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'Internet.

Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne "Non au harcèlement" depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo.



M6 PUBLICITÉ

M6 Publicité est la régie publicitaire du Groupe M6. La réalisation de la campagne du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse contre le harcèlement à l'école est confiée à M6 Unlimited, agence créative intégrée de M6 Publicité.

Avec cette campagne, M6 Publicité et le Groupe M6 prennent part dans la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école. L'objectif est de toucher tous les collégiens et lycéens et de faire appel à la mobilisation de chacun pour un climat scolaire apaisé et serein, en renforçant l'information, la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Victime ou témoin de harcèlement ?

Pour trouver une solution,
parlez-en à une personne de confiance
ou appelez le 3018.

Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement :

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

3018



NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7 novembre 2024

Journée nationale de lutte contre le harcèlement

Ensemble,
mobilisons-nous.

NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

Numéro d'appel national

→ 3018



Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement

Service et appel gratuits

NON AU HARCÈLEMENT

nonauharcèlement.education.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr